

ARRÊTÉ N° 22 07 02

PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL À Monsieur Alain JUNGUENE, Conseiller Municipal

Le Maire de la commune de La Trinité,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.
- Vu le procès-verbal des élections municipales et communautaires du 15 Mars 2020,
- Vu les procès-verbaux de l'élection de la municipalité du 28 mai 2020,
- Considérant qu'aucun des adjoints ne peut le **vendredi 8 juillet 2022 à 15 heures** remplir les fonctions qui leur ont été déléguées,
- Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

A R R Ê T O N S

Article 1: Monsieur Alain JUNGUENE, Conseiller Municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier d'État Civil pour célébrer le mariage de **Jérémie DROUGET & Julie AHNOUCHE** qui aura lieu le **vendredi 8 juillet 2022 à 15 heures** en l'Hôtel de Ville.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, ampliation en sera adressée à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de NICE et notification sera faite à l'intéressé(e).

Fait à La Trinité, le - 6 JUL. 2022

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} Adjointe,




Rosalba NICOLETTI DUPUY

Monsieur Alain JUNGUENE,
Notifié le,.....